

## **AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Le 31 mars 2020

## 2009 – 2019 : quelles avancées pour l'environnement ?

En raison des dispositions sanitaires liées à la propagation du coronavirus – COVID-19, l'Ae reporte la présentation à la presse de son rapport annuel 2019, ainsi que celle des actes de la journée fêtant son dixième anniversaire le 26 juin 2019.

Elle a néanmoins fait le choix de mettre en ligne dès à présent ces deux documents sur son site : <a href="http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html">http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html</a>

Cette année, l'Ae a plus particulièrement tiré des enseignements des planifications énergétiques nationales, des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des plans et programmes relatifs à la forêt, au bois et à la biomasse, ainsi que sur les projets aéroportuaires et les plans et projets maritimes.

Par ailleurs, l'Ae a délibéré début 2019 et début 2020 deux notes relatives aux infrastructures routières et aux aménagements urbains, ces deux types de projets ayant continué à faire l'objet de nombreux avis en 2019.

Les 10 ans de l'Ae ont permis de faire le point tant sur la qualité des démarches d'évaluation environnementale et que sur celles relatives à la démocratie environnementale, dans le contexte de plusieurs projets d'accélération et de simplification des procédures. Ces deux documents recueillent les points de vue de l'Ae et de l'ensemble des parties prenantes.

Retrouvez l'Ae et les MRAe sur internet : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr www.mrae.developpement-durable.gouv.fr